

ANNEXE C

N° 171. CONVENTION ET STATUT SUR LA LIBERTÉ DU TRANSIT. BARCELONE, LE 20 AVRIL 1921¹

N° 172. CONVENTION ET STATUT SUR LE RÉGIME DES VOIES NAVIGABLES D'INTÉRÊT INTERNATIONAL. BARCELONE, LE 20 AVRIL 1921²

N° 173. PROTOCOLE ADDITIONNEL À LA CONVENTION SUR LE RÉGIME DES VOIES NAVIGABLES D'INTÉRÊT INTERNATIONAL. BARCELONE, LE 20 AVRIL 1921³

N° 174. DÉCLARATION PORTANT RECONNAISSANCE DU DROIT AU PAVILLON DES ÉTATS DÉPOURVUS DE LITTORAL MARITIME. BARCELONE, LE 20 AVRIL 1921⁴

SUCCESSIONS

Notifications déposées le :

25 octobre 1988

ANTIGUA-ET-BARBUDA

(Avec effet au 1^{er} novembre 1981, date de la succession d'Etat.)

Enregistrées par le Secrétariat le 25 octobre 1988.

¹ Société des Nations, *Recueil des Traités*, vol. VII, p. 11; pour les faits ultérieurs publiés dans le *Recueil des Traités* de la Société des Nations, voir les références données dans les Index généraux n°s 1 à 4 et 6, et pour ceux publiés dans le *Recueil des Traités* des Nations Unies, voir l'annexe C des volumes 254, 525, 562, 571, 609, 683, 700, 772, 817 et 896.

² *Ibid.*, p. 35; pour les faits ultérieurs publiés dans le *Recueil des Traités* de la Société des Nations, voir les références données dans les Index généraux n°s 1 à 4 et 6, et pour ceux publiés dans le *Recueil des Traités* des Nations Unies, voir l'annexe C des volumes 230, 562, 609, 752, 772, 817, 843 et 1249.

³ *Ibid.*, p. 65; pour les faits ultérieurs publiés dans le *Recueil des Traités* de la Société des Nations, voir les références données dans les Index généraux n°s 1 à 4 et 6, et pour ceux publiés dans le *Recueil des Traités* des Nations Unies, voir l'annexe C des volumes 562, 609, 817, 843 et 1249.

⁴ *Ibid.*, p. 73; pour les faits ultérieurs publiés dans le *Recueil des Traités* de la Société des Nations, voir les références données dans les Index généraux n°s 1 à 7, et pour ceux publiés dans le *Recueil des Traités* des Nations Unies, voir les références données dans les Index cumulatifs n°s 7, 8, 10, et 12 à 15, ainsi que l'annexe C des volumes 997, 1009, 1025 et 1249.